



Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 25 00217 U6201

Demandeur :

Adresse du projet : 114 Boulevard Emile Basly 62300 Lens

KALIACT 62 KALIACT 62

Déposé en mairie le : 17/10/2025

Reçu au service le : 24/10/2025

Nature des travaux: 12175 Modifications de l'aspect extérieur

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,

Afin de conserver l'intérêt des lieux et le caractère de cette maison ancienne en briques s'inscrivant dans une séquence urbaine de qualité, il conviendrait de respecter les recommandations suivantes :

Couverture

- La couverture doit être réalisée en tuiles à emboîtement de terre cuite petit moule (20 au m² au minimum) à cornet latéral de type 'Monopole' ou similaire et dans la gamme de couleur rouge naturel non vieillies et non vernies. Le faîtage sera en tuiles.
- Le membron du brisis sera réalisé en zinc à l'identique de l'existant.
- Les jouées et le dessus de la lucarne seront en zinc. Les piédroits en brique doivent rester apparents.
- Le chéneau encaissé et les descentes d'eau pluviales seront en zinc naturel. Le devant de chéneau sera en bois peint teinte 'blanc-crème' avec moulure en doucine d'une hauteur d'environ 1/4 sous repli en zinc. Les corbeaux sous chéneau seront conservés.

Menuiseries façade arrière

- Le changement des fenêtres devrait être réalisé après la dépose complète des dormants existants afin de conserver la taille des vitrages et éviter une sur épaisseur des bâties. La pose 'en rénovation' est à éviter.

Façade avant

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais - 100 avenue Winston Churchill, CS 10007, 62022 Arras CEDEX - 03 21 50 42 70 - udap-pas-de-calais@culture.gouv.fr

- Il est préférable de réaliser la dépose complète des habillages du rez-de-chaussée et la réfection du fond de façade en enduit au mortier de chaux de teinte blanc-crème .

Nota: Le ravalement du parement en briques de l'étage et de la lucarne n'est pas prévu dans le projet. Des travaux de rejoignement sont nécessaires pour éviter la dégradation du parement en briques. Ces travaux devront faire l'objet d'une demande d'autorisation distincte.

Fait à Arras



Signé électroniquement
par Andréa TUDOR-HENON
Le 24/11/2025 à 10:40

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..

Monument E.Basly et entours situé à 62498|Lens.

Gare situé à 62498|Lens.

Église du Millénaire situé à 62498|Lens|rue du Père Joseph Puchala.